GUIDE DE L'EXPOSANT

5ème SALON des Communes et des Intercommunalités de l'Hérault

Maires • Adjoints • Conseillers • Présidents d'Intercommunalité
Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

PARC EXPO BEZIERS
VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ 34

Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES

AMENAGEMENTS DU STAND

COMMENT REUSSIR MON SALON ?

ap média
Créateur d'événements

VOTRE CONTACT TECHNIQUE

M.Paul CROZET
AP MEDIA
p.crozet@ap-media.fr
☎ ***07 49 18 62 37***

Toute l'équipe AP Média se tient à votre disposition pendant le salon
Contacts sur place :

- Benjamin FIEVET 06 38 60 51 31
- Paul CROZET 07 49 18 62 37
- Marie-Céline GUIBAUD 06 10 21 62 29
- Marion PORTAL 07 85 42 08 05

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE

DATES	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
28 septembre 2023	**14H00 -18H30**			
29 septembre 2023		**A partir de 8h00**	**8h45 – 17h00**	**17h00 – 20h00**

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

Livraison uniquement le 28 septembre de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.

- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

ETIQUETTE DE LIVRAISON

Adresse de livraison

Destinataire (Nom - Prénom) : **A renseigner.**

Chez :

Le Parc des Expositions de Béziers
Rue Chiclana-34500 BEZIERS

Informations obligatoires

Manifestation : SALON DES MAIRES DE L'HERAULT – 29 septembre 2022

Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée :

Nom du stand : **A renseigner.**

N° du stand : **A renseigner.**

Responsable du stand : **A renseigner.**

Tél (mobile de préférence) : **A renseigner.**

AP Média ou Le parc des expositions ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

ACCES EXPOSANTS

1 - BADGES ACCES EXPOSANTS

Pour permettre votre accès au parking et au salon, nous vous demandons d'imprimer vos badges avant l'événement (pour toute personne animant votre stand ou tout fournisseur intervenant pour votre compte), sur l'espace sécurisé qui vous est dédié :

https://salondesmaires-herault.fr/espace-exposants/

Mot de passe : SMED3423

Vous pourrez enregistrer et imprimer plusieurs badges simultanément que vous recevrez par e-mail aux adresses que vous aurez indiquées.

Pensez svp à imprimer vos badges avant le salon, aucun badge ne pourra être édité sur place.

Si vous avez besoin de plus de 6 badges, répéter l'opération sur l'espace dédié du site internet du salon, le nombre n'est pas limité ! Ou vous pouvez transmettre le lien d'inscription et le mot de passe à l'ensemble de vos équipes.

2 – ACCES PARC DES EXPOSITIONS

Parc expo de Béziers - Hall B

Entrée A Exposants par rue STRAVOPOL - 34500 BEZIERS

GPS : 43°20'4.141"N 3°16'12.566"E

L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité des halls suivant le planning d'installation pour le montage et le démontage. Il est strictement interdit de stationner sur l'accès à la voie pompier.

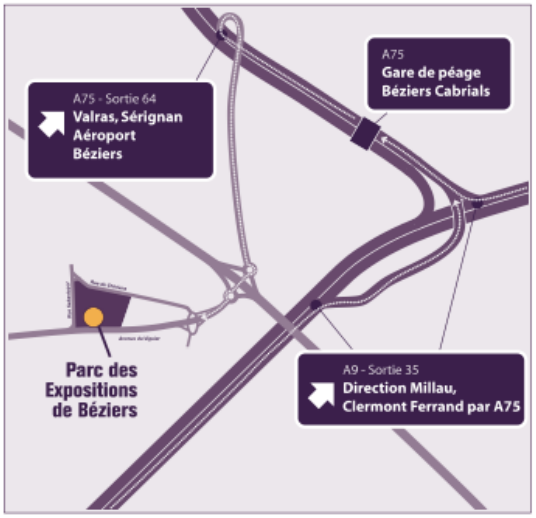

Vous munir de votre badge et le présenter à l'agent de sécurité au portail

AMENAGEMENTS DU STAND

1. Descriptif du stand

a) Stand clé en main

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand blanches en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).

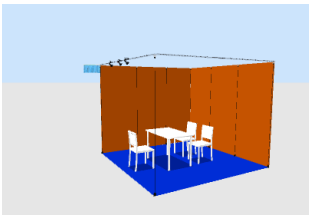

Exemple d'un stand de 9m²

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m² > 12m²	1	1
18m²	2	2
27m²	3	3
36m²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur blanc (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure foncée,
- **Enseigne drapeau** double face 40*20cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges et multiprises (non fournies par l'organisateur),**
- **1 rampe de 3 spots** lumineux,
- **Moquette** sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),
- **1 dotation mobilier** comprenant **:** 1 table rectangulaire (1.10 x 0,70) + 3 chaises. ***Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand.***

b) Stand nu

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).
Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne…) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements du Parc des expositions, ainsi que de procéder à tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau, d'air comprimé, aux circuits électriques et téléphoniques du bâtiment. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

c) Commission de sécurité

Passage de la commission de sécurité, le ***28 septembre.*** Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.

d) Gardiennage

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).

SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Wifi en accès libre dans l'espace d'exposition, débit non garanti.

- **MOBILIER**

Pour passer toute commande de mobilier particulière, merci de passer par notre prestataire mobilier Lign'Expo à l'adresse : https://lign-e.com/showroom/location-maires-herault-2023/

Attention, au-delà du 22 Septembre, toute commande de mobilier sera refusée.